



PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2021

SAINT-MAURICE

Tous mobilisés pour le tri et l'environnement !



*Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne*



Collecte des ordures ménagères

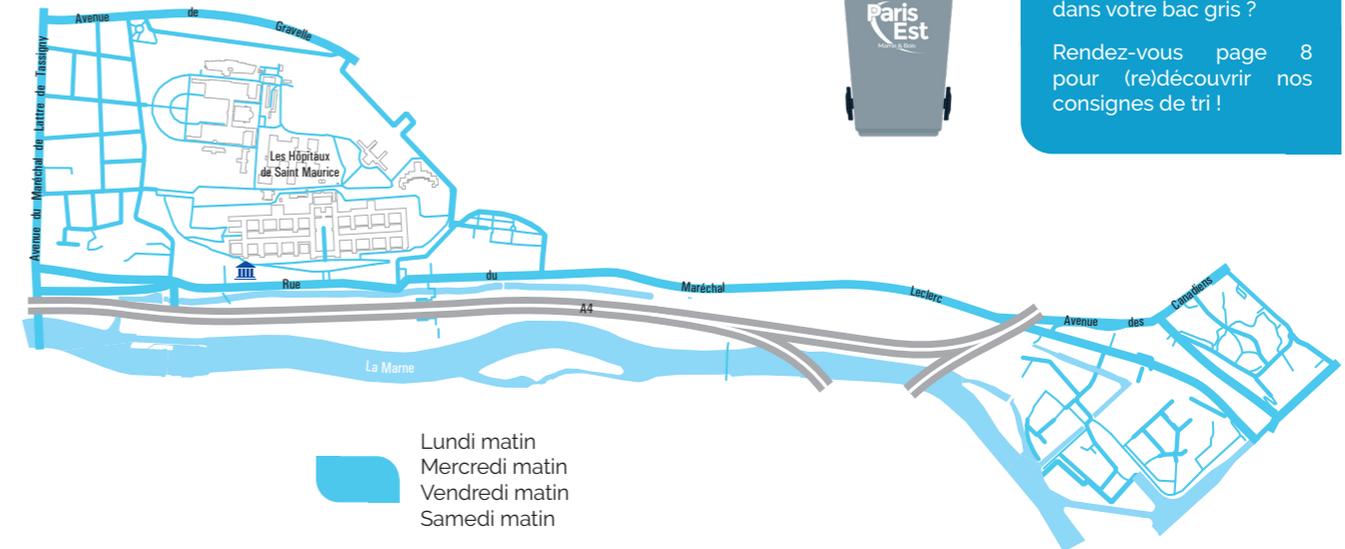
BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.
Les bacs doivent être sortis **après 20h, la veille** de la collecte.



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac gris ?

Rendez-vous page 8 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



Lundi matin
Mercredi matin
Vendredi matin
Samedi matin

Collecte des emballages

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages** et à **tous les papiers** !

Les bacs doivent être sortis **après 20h, la veille** de la collecte.



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



Collecte du verre

BAC VERT : VERRE

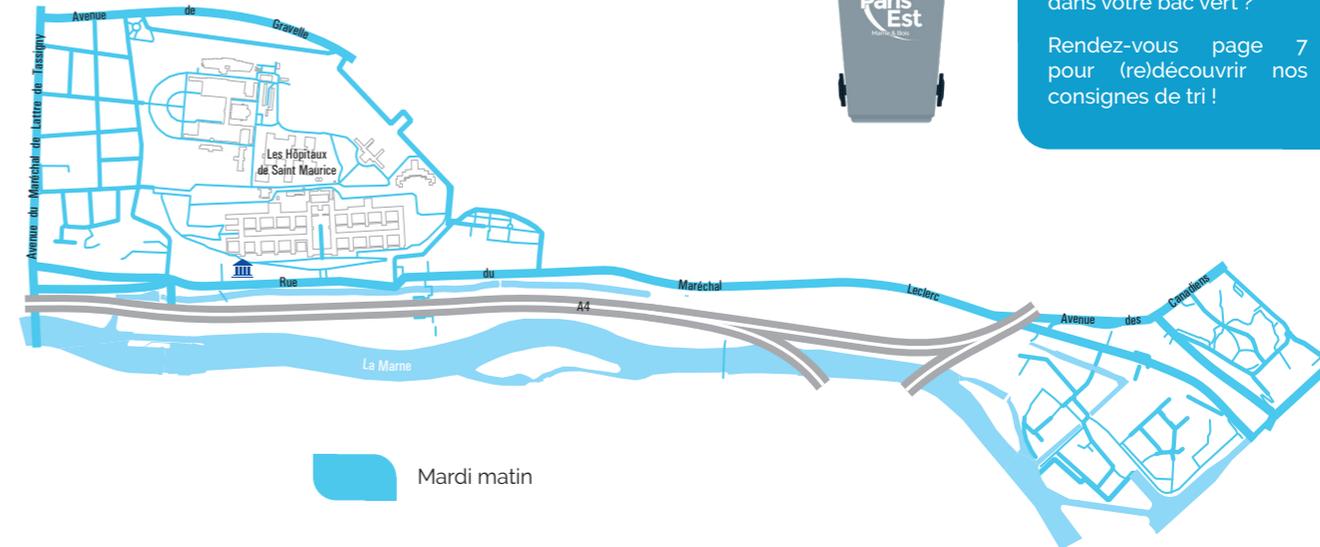
Parce que le verre est 100% recyclable, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 !

Les bacs doivent être sortis **après 20h, la veille** de la collecte.



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac vert ?

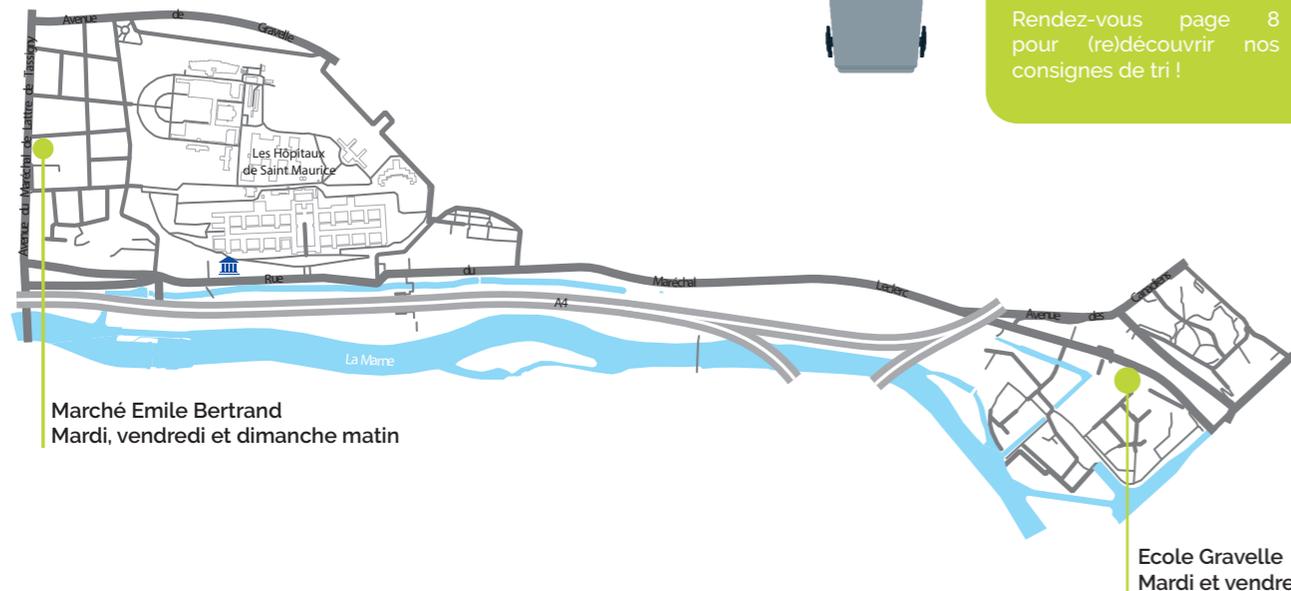
Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



Collecte des biodéchets

BAC MARRON : BIODÉCHETS

Les Mauritiens qui désirent trier les biodéchets peuvent les apporter sur le **marché Emile Bertrand** ou **l'école Gravelle**. Il vous est possible d'effectuer une demande de **bioseau** auprès du Service des déchets et de l'environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à **environnement@pemb.fr**



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bioseau ?

Rendez-vous page 8 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Comment bien trier mes déchets ?

BAC VERT : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 !



Bouteilles en verre
(eau, huile, jus de fruit, alcool,...)



Bocaux, pots et flacons en verre
(conserves, yaourts, miel, épices,...)



BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une source à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac**.

400 ans avant que le plastique ne disparaisse, alors qu'avec 4 bouteilles recyclées on en fabrique 3 !



Tous les **emballages en carton**
(briques, papiers, journaux, et magazines)



Toutes les **bouteilles, pots et flacons en plastique**



Tous les **emballages en métal**
(conserves, canettes, capsules de café, aluminium,...)



Tous les **autres emballages en plastique** (sacs, verres, pots et barquettes alimentaires,...)

BAC MARRON : BIODÉCHETS

Vous pouvez effectuer votre demande de **bioseau** auprès du service des déchets et de l'environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr.

Le Territoire met également à votre disposition des **composteurs gratuitement** avec une distribution et un suivi par un maître composteur.



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est **exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner** !
Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.



Collecte des encombrants et autres déchets

La collecte des encombrants a lieu sur toute la ville **tous les lundis**. Ils sont ramassés le matin de 6h30 à 13h, et doivent être sortis le dimanche, à partir de 19h30.

L'enlèvement de vos encombrants se fait aussi **sur rendez-vous** en appelant le **01 30 06 87 97**. Votre interlocuteur vous fixera une date de dépôt et vos encombrants sont à déposer la veille (après 19h) de la date fixée.

Les encombrants qui seront collectés, seront composés de **mobilier usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles, de déchets ménagers spéciaux** (DMS : peintures, solvants, ampoules...) et de déchets **équipements électriques et électroniques** (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...).

Les autres déchets (plâtre, gravats, végétaux, etc.) doivent être portés à la **déchèterie**.

Dépôt limité à **1 m³, 50 kg et 2 m** maximum.

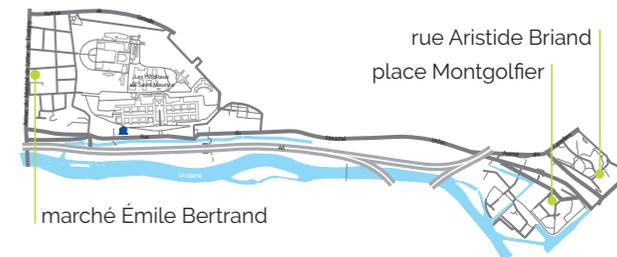
ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Les DEEE sont les déchets issus des équipements fonctionnant grâce au courant électrique (réfrigérateur, four électrique, fer à repasser, lave-linge, appareil hifi, équipements informatiques et de télécommunication, outillage électrique). Une collecte spécifique pour ces déchets a lieu **tous les lundis**, sur toute la ville. Un véhicule spécifique les ramasse **1 heure après la collecte des encombrants**.

DÉCHETS TOXIQUES EN APPORT VOLONTAIRE

Le « camion planète » pour les déchets toxiques est à votre disposition toute l'année sauf au mois d'août, le :

- **1^{er} samedi du mois rue Aristide Briand** de 8h30 à 10h30 et **place Montgolfier** de 10h45 à 12h30.
- **4^{ème} vendredi du mois au marché Émile Bertrand** (rue Edmond Nocard) de 8h30 à 12h30



Et si vous donniez ou vendiez sur www.marnebois-troc.fr ?

Lancée en 2017, Marne&Bois Troc est une **plateforme d'annonces** permettant aux habitants des 13 communes du territoire **d'échanger, de donner ou de mettre en vente** dans la limite de 50 €, des objets tels que le mobilier, le bricolage, le jardin, l'électroménager, le multimédia...

Ce service s'inscrit dans une démarche **d'économie circulaire** en réduisant le volume et le coût de traitement des encombrants partant en déchèterie, et se démarque par une utilisation du service sur un **périmètre local**.



Par cette initiative, le Territoire Paris Est Marne&Bois souhaite également **renforcer le maillage entre partenaires de l'économie sociale et solidaire**. Ainsi, tout objet déposé sur la plateforme est proposé en priorité et pendant 24 heures à des **structures de l'économie circulaire** (ressourceries, réseau Emmaüs, repair cafés...) avant d'être accessible au grand public.

La mise à disposition de cette plateforme participe au **renforcement du lien social** en mobilisant ainsi les habitants du Territoire.

Déchèteries du Territoire



Déchèteries fixes

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 84 voie Sonia Delaunay
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

- 320 avenue Victor Hugo
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

NOGENT-SUR-MARNE LE PERREUX-SUR-MARNE

- 177 rue de Metz
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-18h

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

- 9 avenue Denis Papin
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

Déchèteries mobiles

SAINT-MANDÉ

- 1^{er} samedi du mois - 9h-13h - Rue Cailletet
- 3^{ème} mercredi du mois - 9h-13h - Place de la Libération

VINCENNES

- 2^{ème} samedi du mois - 9h-13h - Place Renon
- 3^{ème} samedi du mois - 9h-13h - Place Carnot
- 4^{ème} mercredi du mois - 14h-18h - Place Diderot



Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Chaque foyer est limité à un dépôt de 1 m³ par semaine avec un poids maximum de 70 kg.



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 510 000 habitants
1 Place Uranie 94340 Joinville-le-Pont
www.parisestmarnebois.fr

Contact : 01 48 71 59 13 - environnement@pemb.fr